



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Agents d'entretien victimes de produits toxiques

Question écrite n° 17206

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'exposition des agents d'entretien aux produits de nettoyage toxiques. Les presque 600 000 salariés du secteur de la propreté, majoritairement des femmes, sont exposés quotidiennement à des produits de nettoyage dangereux pour la santé. Pourtant, une étude américaine de 2018 estime qu'être exposé quotidiennement à ces produits revient pour la santé pulmonaire à fumer un paquet de cigarettes par jour. Le Haut Conseil de la santé publique a démontré en 2021 que 91 % des produits testés dans une étude sur les produits ménagers émettent du formaldéhyde, une substance cancérogène. Une étude publiée en 2017 par *Environmental Health Perspectives* a révélé que ces composés peuvent aussi perturber la fertilité. Bien souvent, ces agents exposés à ces risques sont des femmes modestes vivant dans les quartiers populaires. Elles réalisent des journées de travail de très tôt le matin à très tard le soir pour des salaires de misère. Une Bondynoise, Sylvie Kimissa, travaillant à l'Ibis-Batignolles a permis par la lutte qu'elle puisse travailler avec des produits sains. Cette mise à disposition de produits non dangereux pour la santé ne devrait être le fruit d'un mouvement social mais une obligation des employeurs. Si le code du travail octroie la possibilité de déclarer certaines allergies en maladies professionnelles, les agents d'entretien rencontrent des difficultés à prouver l'origine des problèmes de santé qu'ils connaissent. S'ajoute à cela une déjà grande précarité du travail des agents d'entretien (heures non payées, horaires hachés, salaires de misère, etc.) qui viennent mettre sous le tapis la question de la toxicité des produits manipulés. Mme la députée demande à M. le ministre quelles mesures sont envisagées pour permettre aux agents d'entretiens de faire respecter leur droit à la reconnaissance de maladie professionnelle. Elle lui demande quelles pistes sont examinées pour limiter la toxicité des produits fournis aux agents d'entretien. Enfin, elle lui demande quels moyens supplémentaires sont prévus pour permettre des conditions de travail dignes pour les agents d'entretien.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17206

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2960

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)